MARCHES PUBLICS

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

N°2025 -07

ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE COMMUNAL

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Entretien, réparation courante et réhabilitation du patrimoine de la ville
	Mode de passation	Procédure formalisée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Technique d'achat	Accord-cadre à bon de commande
	Nombre de lots	Non alloti
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Révision	Avec
	Variantes	Sans

	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	avec
	Durée / Délai	1 an renouvelable 3 fois
	Négociation	Avec

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne un accord-cadre ayant pour objet l'entretien du patrimoine arboré de la Ville de Bougival.

Le descriptif technique des prestations est explicité, détaillé et développé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) joint au présent dossier de consultation (D.C.E).

Lieu d'exécution : Territoire de la Ville de Bougival (Yvelines).

CPV principal
77340000-5 « Elagage des arbres et taille des haies
CPV complémentaires
77310000-6 « Réalisation et entretien d'espaces verts » 0345200-3 « Arbres »

ARTICLE 2 – ENTENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 – PROCEDURE DE PASSATION

La présente consultation est passée selon une procédure formalisée ouverte conformément aux articles L.2124-1 et R.2124-4 du code de la commande publique et dans le cadre d'une procédure supérieure aux seuils européens publiés.

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 03/10/2025 à 15:15

2.2– PROCEDURE DE PASSATION

La présente consultation concerne un accord cadre en application des articles R. 2162-2 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 et L. 2125-1 du Code de la commande publique.

☒ L'accord-cadre objet de la présente consultation fixant toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de **bons de commande** dans les conditions fixées aux articles R. 2162,2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Marché	Montant minimum HT/Annuel	Montant maximum HT/Annuel
Entretien du patrimoine arboré communal	0 €HT	100 000 €HT

2.3 – DUREE DE L'ACCORD CADRE

Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification soit le 03 octobre 2025. Il pourra être reconduit tacitement pour une période d'un an, trois (3) fois au maximum.

ARTICLE 3- SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

3.1 – OUVERTURE DES PLIS

5 offres sont parvenues par voie électronique au service des affaires juridiques et de la commande publique dans les délais fixés. Aucune offre n'a été transmise hors-délai.

L'ouverture des plis s'est tenue le vendredi 15 juillet 2025 à 13h00 en présence de :

- Madame Sandrine HUET, Directrice Générale des Services ;
- Fabien ADOUZE, Adjoint au Responsable Technique ;

L'analyse a donc porté sur l'ensemble des offres des candidats suivants :

N° de pli	Candidats	Coordonnées
1	SEM	38, rue Paul Langevin ,78370 PLAISIR
2	EDEN VERT	62, Grande Rue, 78490 VICQ
3	SAMU	46, rue Albert Sarraut, 78000 Versailles
4	PINSON PAYSAGE	13, Avenue des Cures, 95580 Andilly
5	SMDA	38, rue Roger Hennequin,78190 TRAPPES

3.2 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les candidatures sont jugées sur la base des capacités professionnelles, techniques et financières.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Intitulé du critère	Nombre de points
Prix des prestations	**40 points**
Valeur technique + Délai	**60 points**

- Le critère « Prix des prestations » sera évalué au regard du total €HT du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) caché établi avant la mise en publicité de la présente consultation.

- Le critère « Valeur technique » sera évalué au regard des sous-critères définis ci-après :

Intitulé des sous-critères sur la valeur technique et le délai	Nombre de points	Document remis à l'appui du sous-critère
Qualité des moyens humains et matériels mobilisés	25 points	Mémoire technique – Partie 1
Qualité de la méthodologie d'intervention et de la mise en sécurité des chantiers	15 points	Mémoire technique – Partie 2
Valeur environnementale	5 points	Mémoire technique – Partie 3
Délai de début de prestation	5 points	/
Délai de d'intervention d'urgence	10 points	/

Les soumissionnaires obtiendront une note sur 100 répartie comme suit :

- 40 points pour le critère « Prix des prestations »
- 60 points pour le critère « Valeur technique + Délai »
-
- *Pour attribuer la note portant sur le délai, il est fait application de la formule suivante :*

- ***Note sur 5 = <u>Délai du moins disant x 5)</u>***
 Délai analysé

- ***Note sur 10 = <u>Délai du moins disant x 10)</u>***
 Délai analysé

En cas d'égalité entre les candidats, sera considéré comme titulaire du marché le candidat ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère prépondérant, à savoir le critère « Valeur technique ».

<u>L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera déclarée irrégulière.</u>

ARTICLE 4- ANALYSE DES OFFRES DES CANDIDATS

4.1. – ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

***4.2. –* <u>Candidat n°1:</u>** SEM

CANDIDATS	COMMENTAIRES	**NOTE (/60)**
SEM	**Valeur technique + Délai d'intervention**	**46,50/60**
	<u>Méthodologie d'intervention et de mise en sécurité des chantier /15 points</u> • Fiches et / ou protocoles d'interventions • Journal de chantier et documents de suivi des chantiers • Détail de l'organisation de chantier types • Ramassage des déchets • Plan particulier de sécurité et protection de la santé • Suivi annuel du patrimoine **La réponse du candidat est adaptée au besoin néanmoins l'étude phytosanitaire n'est pas prise en compte dans le mémoire technique.**	**14/15 points**
	<u>Moyens humains mobilisés/15 points</u> • Nombre d'agents • Formation • Equipements de protection individuelle • Agents d'encadrements • Personnel qualifié pour réaliser un suivi de l'évolution annuel / étude phytosanitaire • Système de formation des agents et insertion sociale **Le candidat a apporté une réponse précise et complète sur les moyens humains mobilisés.**	**15/15 points**
	<u>Moyens matériels mobilisés/10 points</u> • Moyens matériels mis à disposition pour chaque équipe • Qualité de matériel • Maintenance et délai de remplacement • Matériel et produits en adéquation avec le développement durable **Le candidat a apporté une réponse précise et complète sur les moyens matériels mobilisés.**	**10/10 points**
	<u>Valeur environnementale</u> • Valorisation des coupes • prise en compte des nidifications • formations **La démarche environnementale répond aux attentes de la commune.**	**5/5 points**
	<u>Délai</u> • Délais normaux en jours : 5 • Délais d'urgence en heures : 2 **Les délais proposés aussi bien en jours qu'en heures ne sont pas très compétitifs par rapport aux délais proposés par les autres candidats.**	**2 ,50/15 points**

***4.3.* – <u>Candidat n°2: EDEN VERT</u>**

CANDIDATS	COMMENTAIRES	**NOTE (/60)**
EDEN VERT	**Valeur technique + Délai d'intervention**	**48,33/60**
	<u>Méthodologie d'intervention et de mise en sécurité des chantier /15 points</u> • Fiches et / ou protocoles d'interventions • Journal de chantier et documents de suivi des chantiers • Détail de l'organisation de chantier types • Ramassage des déchets • Plan particulier de sécurité et protection de la santé • Suivi annuel du patrimoine • Etude phytosanitaire **La réponse du candidat est adaptée au besoin du cahier des charges.**	**15/15 points**
	<u>Moyens humains mobilisés/15 points</u> • Nombre d'agents • Formation • Equipements de protection individuelle • Agents d'encadrements • Personnel qualifié pour réaliser un suivi de l'évolution annuel / étude phytosanitaire • Système de formation des agents et insertion sociale **Le candidat a apporté une réponse précise et complète sur les moyens humains mobilisés.**	**15/15 points**
	<u>Moyens matériels mobilisés/10 points</u> • Moyens matériels mis à disposition pour chaque équipe • Qualité de matériel • Maintenance et délai de remplacement • Matériel et produits en adéquation avec le développement durable **Le candidat a apporté une réponse précise et complète sur les moyens matériels mobilisés.**	**10/10 points**
	<u>Valeur environnementale</u> • Valorisation des coupes • prise en compte des nidifications • formations **La démarche environnementale est bien prise en compte dans la réponse du candidat.**	**5/5 points**
	<u>Délai</u> • Délais normaux en jours : 15 • Délais d'urgence en heures : 1 **Les délais proposés aussi bien en jours qu'en heures ne sont pas très compétitifs par rapport aux délais proposés par les autres candidats.**	**3 ,33/15 points**

***4.4.* – <u>Candidat n°3: SAMU</u>**

CANDIDATS	COMMENTAIRES	**NOTE (/60)**
SAMU	**Valeur technique + Délai d'intervention**	**57,50/60**
	<u>Méthodologie d'intervention et de mise en sécurité des chantier /15 points</u> • Fiches et / ou protocoles d'interventions • Journal de chantier et documents de suivi des chantiers • Détail de l'organisation de chantier types • Ramassage des déchets • Plan particulier de sécurité et protection de la santé • Suivi annuel du patrimoine • Etude phytosanitaire **La réponse du candidat est adaptée au besoin du cahier des charges.**	**15/15 points**
	<u>Moyens humains mobilisés/15 points</u> • Nombre d'agents • Formation • Equipements de protection individuelle • Agents d'encadrements • Personnel qualifié pour réaliser un suivi de l'évolution annuel / étude phytosanitaire • Système de formation des agents et insertion sociale **Le candidat a apporté une réponse précise et complète sur les moyens humains mobilisés.**	**15/15 points**
	<u>Moyens matériels mobilisés/10 points</u> • Moyens matériels mis à disposition pour chaque équipe • Qualité de matériel • Maintenance et délai de remplacement • Matériel et produits en adéquation avec le développement durable **Le candidat a apporté une réponse précise et complète sur les moyens humains mobilisés.**	**10/10 points**
	<u>Valeur environnementale</u> • Valorisation des coupes • prise en compte des nidifications • formations **La démarche environnementale est bien prise en compte dans la réponse du candidat.**	**5/5 points**
	<u>Délai</u> • Délais normaux en jours : 2 • Délais d'urgence en heures : 0 ,30 **Les délais proposés par le candidat aussi bien en jours qu'en heures sont très acceptables.**	**12 ,50/15 points**

4.5. – Candidat n°4: PINSON PAYSAGE

CANDIDATS	COMMENTAIRES	NOTE (/60)
PINSON PAYSAGE	**Valeur technique + Délai d'intervention**	**54,29/60**
	Méthodologie d'intervention et de mise en sécurité des chantier /15 points • Fiches et / ou protocoles d'interventions • Journal de chantier et documents de suivi des chantiers • Détail de l'organisation de chantier types • Ramassage des déchets • Plan particulier de sécurité et protection de la santé • Suivi annuel du patrimoine • Etude phytosanitaire **La réponse du candidat est adaptée au besoin du cahier des charges.**	**15/15 points**
	Moyens humains mobilisés/15 points • Nombre d'agents • Formation • Equipements de protection individuelle • Agents d'encadrements • Personnel qualifié pour réaliser un suivi de l'évolution annuel / étude phytosanitaire • Système de formation des agents et insertion sociale **Le candidat a apporté une réponse précise et complète sur les moyens humains mobilisés.**	**15/15 points**
	Moyens matériels mobilisés/10 points • Moyens matériels mis à disposition pour chaque équipe • Qualité de matériel • Maintenance et délai de remplacement • Matériel et produits en adéquation avec le développement durable **Le candidat a apporté une réponse précise et complète sur les moyens matériels mobilisés.**	**10/10 points**
	Valeur environnementale • Valorisation des coupes • prise en compte des nidifications • formations **La démarche environnementale répond aux attentes de la commune.**	**5/5 points**
	Délai • Délais normaux en jours : 7 • Délais d'urgence en heures : 0.35 **Les délais proposés par le candidat aussi bien en jours qu'en heures sont acceptables.**	**9,29/15 points**

***4.6.* – <u>Candidat n°5:SMDA</u>**

CANDIDATS	COMMENTAIRES	**NOTE (/60)**
SMDA	**Valeur technique + Délai d'intervention**	**60/60**
	<u>Méthodologie d'intervention et de mise en sécurité des chantier /15 points</u> • Fiches et / ou protocoles d'interventions • Journal de chantier et documents de suivi des chantiers • Détail de l'organisation de chantier types • Ramassage des déchets • Plan particulier de sécurité et protection de la santé • Suivi annuel du patrimoine • Etude phytosanitaire **La réponse du candidat est adaptée au besoin du cahier des charges.**	**15/15 points**
	<u>Moyens humains mobilisés/15 points</u> • Nombre d'agents • Formation • Equipements de protection individuelle • Agents d'encadrements • Personnel qualifié pour réaliser un suivi de l'évolution annuel / étude phytosanitaire • Système de formation des agents et insertion sociale **Le candidat a apporté une réponse précise et complète sur les moyens humains mobilisés.**	**15/15 points**
	<u>Moyens matériels mobilisés/10 points</u> • Moyens matériels mis à disposition pour chaque équipe • Qualité de matériel • Maintenance et délai de remplacement • Matériel et produits en adéquation avec le développement durable **Le candidat a apporté une réponse précise et complète sur les moyens matériels mobilisés.**	**10/10 points**
	<u>Valeur environnementale</u> • Valorisation des coupes • prise en compte des nidifications • formations **La démarche environnementale répond aux attentes de la commune.**	**5/5 points**
	<u>Délai d'exécution</u> • Délais normaux en jours : 1 • Délais d'urgence en heures : 0.30 **Les délais proposés par le candidat aussi bien en jours qu'en heures sont plus compétitifs.**	**15/15 points**

5 – ANALYSE DU CRITERE PRIX

Critère n°2 : Le prix (40 points)

Prix		**40 points**

Pour attribuer la note portant sur le prix, il est fait application de la formule suivante :

$$\frac{\textit{(Prix le plus bas x 40)}}{\textit{Prix analysé}}$$

Candidats	Prix € HT/DQE	Note / 40	Classement
SEM	9676,75	17,77	4
EDEN VERT	12032,89	14,29	5
SAMU	5757,75	29,86	2
PINSON PAYSAGE	8400,64	20,40	3
SMDA	4297,75	40	1

NB : les prix mentionnés dans le tableau ci-dessus ont une valeur indicative et sont utilisés comme base comparative.

7– RECAPITULATIF

CANDIDATS	NOTE PRIX/40	NOTE TECHNIQUE + Délai /60	NOTE TOTALE /100	CLASSEMENT
SEM	17,77	46,50	64,27	4
EDEN VERT	14,29	48,33	62,62	5
SAMU	29,86	57,50	87,36	2
PINSON PAYSAGE	20,40	54,29	74,69	3
SMDA	40	60	100	1

Conclusion :

Selon les critères inscrits dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation, l'offre du candidat **SMDA** est considérée comme économiquement la plus avantageuse.

La société **SMDA** a une excellente compréhension du besoin de la commune, une très bonne prise en compte des délais d'intervention et de la performance environnementale.

L'offre globale de la **SMDA** est de loin supérieure aux autres offres et répond avec exactitude aux exigences du cahier des charges.

En conclusion, il est proposé d'attribuer le marché n°2025-07 « entretien du patrimoine arboré communal » à la société suivante :

Marché		Montant minimum par période de reconduction	Montant maximum par période de reconduction
Entretien du patrimoine arboré communal	SMDA	0 €HT	100 000 €HT

Conformément à l'article R. 2144-3 du Code de la Commande publique, « la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché ». Les attributaires pressentis présentent les capacités juridiques, techniques, économiques et professionnelles suffisantes eu égard à l'objet de la consultation. De plus, ils ne présentent aucun motif d'exclusion.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-078-217800929-20251002-2025_040-DE